



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

**Séance du 19 avril 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 3113 - La Flandre - Lys**

Le 19 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 3113 - La Flandre - Lys, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Aurélie BAUDON, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 19 Avril 2019 à 10. heures 25.

\*  
\*       \*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté ....19..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- .....26..... demandes de création d'offices enregistrées.
- .....7..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - .....1..... demandes surnuméraires ;
  - .....5..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - .....1..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AS AS VC 3

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
3113	00052021	01/02/2019 14:01:36.239468	17
3113	00053529	01/02/2019 14:03:12.546107	10
3113	00053619	01/02/2019 14:03:19.795888	18
3113	00053646	01/02/2019 14:03:21.511908	14
3113	00054283	01/02/2019 14:04:12.834172	7
3113	00054367	01/02/2019 14:04:21.077569	19
3113	00054687	01/02/2019 14:04:50.735610	3
3113	00055377	01/02/2019 14:06:02.251512	12
3113	00060265	01/02/2019 14:25:26.973674	4
3113	00060670	01/02/2019 14:28:58.707601	8
3113	00061634	01/02/2019 14:40:40.752545	1
3113	00063468	01/02/2019 15:18:20.708254	16
3113	00065032	01/02/2019 16:06:05.584669	6
3113	00065823	01/02/2019 16:50:45.829792	2
3113	00067232	01/02/2019 18:19:09.993396	9
3113	00068968	01/02/2019 20:09:36.966916	15
3113	00068971	01/02/2019 20:09:45.324357	5
3113	00070417	01/02/2019 22:07:39.383188	13
3113	00073875	02/02/2019 13:40:27.311551	11

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

*(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

*(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)*

néant

La séance a été levée le 19 avril 2019 à .10. heures .31. .

\*


\* \*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

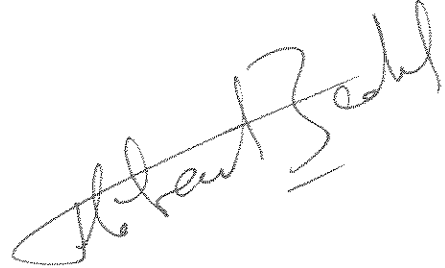
MS AS AG MC 5  
TB

Paris, le ..... 19 mai 2019 .....

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence



Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat



Le magistrat



**Zone 3113 - La Flandre - Lys**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:09:25.470658	56806	3113	54367	01/02/2019 à 14:04:21.077569

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



**1 3 AVR. 2019**

**Eric MARTIN-HERSENT**

**Zone 3113 - La Flandre - Lys**  
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 15:06:30.405997	63005	27 mars 2019	3113
01/02/2019 à 16:06:56.607871	65050	27 mars 2019	3113
02/02/2019 à 02:22:56.914427	71470	22 mars 2019	3113
02/02/2019 à 04:59:00.302426	71743	28 mars 2019	3113
02/02/2019 à 12:45:44.175887	73409	29 mars 2019	3113

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



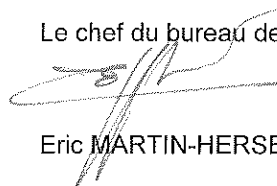
Eric MARTIN-HERSENT    1 8 AVR. 2019



**Zone 3113 - La Flandre - Lys**  
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
02/02/2019 à 10:11:33.638890	72418	3113	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

1 8 AVR. 2019